



La feuille d'info du conseil local des parents d'élèves du Lycée Alfred Kastler

Les membres du conseil local FCPE du Lycée Alfred Kastler vous souhaitent une très bonne année 2014

Portes Ouvertes du Lycée
Le Samedi 29 Mars
Appel à bénévoles pour la permanence FCPE

Nous contacter

➤ Le blog :

<http://fcpe-kastler-talence.over-blog.com>

➤ Par courrier postal :
FCPE Alfred KASTLER
14, Av. de l'Université
33400 TALENCE

➤ Par courrier déposé
à l'accueil du lycée

➤ **Courriel (de préférence)**
kastler.fcpe@wanadoo.fr

➤ ☎ : **05 56 37 89 78**

SVP utilisez la messagerie, n'oubliez pas de mentionner votre nom et celui de votre enfant s'il est différent, sa classe et un numéro de téléphone fixe à rappeler.

Vous informer

➤ **Le local FCPE**

Situé à l'intérieur du lycée, derrière le réfectoire arrondi, passer à droite de l'accueil.

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte en fonction de la disponibilité des bénévoles.

LE CONSEIL LOCAL FCPE EN NOMS ET EN CHIFFRES

Le nombre d'adhérents de l'association est de : **750**

➤ Les résultats des Elections au Conseil d'administration du lycée

Taux de participation : 25,1 %

5 postes à pourvoir

FCPE : 83,4 % ; PEEP : 16,6 %

4 postes FCPE ; 1 poste PEEP

Merci à tous ceux qui ont voté pour notre association.

➤ Vos élus au CA et aux diverses commissions

<i>Conseil d'Administration du lycée</i>	<i>Conseil de Discipline</i>	<i>CESC (Education Santé Citoyenneté Discipline)</i>	<i>CHS (Hygiène et Sécurité)</i>
Yves COLIN	Yves COLIN	Gladys GELABALE	Jean DUMARTIN
Claudine POLONI	Frédérique Mounier	Frédérique MOUNIER	Valérie de VISME
Karine PEREIRA			
Laetitia ESCRIBANO	<i>Commission Permanente</i>	<i>Commission Appels d'Offres</i>	<i>CVL (Vie Lycéenne)</i>
Gladys GELABALE	Yves COLIN	Valérie de VISME	Karine PEREIRA
Frédérique MOUNIER	Claudine POLONI		Frédérique MOUNIER
Jean DUMARTIN			
Elisabeth LARDEUX			



La FCPE, au Lycée Alfred KASTLER, est une petite équipe de bénévoles motivée et dynamique à l'écoute des parents d'élèves. Mais elle manque cruellement d'aide. Nous avons besoin de volontaires pour l'organisation logistique et administrative de la Bourse aux livres si nous voulons pouvoir continuer à offrir ce service aux familles. **La BAL est l'affaire de tous.** Pour bien comprendre les enjeux, cela représente :

- 750 adhérents à gérer (commandes, renseignements, retraits des livres)
- 7000 livres manipulés (réparations, poches à faire)
- Des centaines d'appels téléphoniques et autant de mails
- 16 jours dont 13 d'accueil aux familles soit 140 heures de présence auxquelles il faut ajouter 2 jours d'aménagement/déménagement de la salle
- 6 semaines à temps plein pour la gestion informatisées et les commandes
- Une permanence jusqu'à novembre 2 fois par semaine pour les retraits tardifs au local FCPE

Nous ne sommes que des bénévoles, pas des professionnels. Mais il nous paraît inconcevable que ce service aux familles, qui permet d'acquérir les livres à moindre frais disparaisse.

Accordez nous un peu de votre temps, quelques heures, demi-journées, ce sera formidable !

MERCI à tous.

► Mot du Président

A l'occasion de ce premier FLAK de l'année 2014, je vous présente mes meilleurs vœux pour vous et votre famille.

Un certain nombre de travaux ont enfin commencé et s'étaleront sur 2 à 3 années, dont ceux de l'Internat. Nous ne pouvons que nous en réjouir et nous surveillerons leur déroulement. Nous appuierons la mise en œuvre d'autres travaux et notamment la production d'eau chaude qui pose problème depuis longtemps.

La mise en place de la nouvelle filière STI2D avec ses 4 options est l'un des principaux enjeux des années en cours et suivantes car elle touche un nombre important d'élèves. Elle est encore dans une phase expérimentale et nous serons très attentifs à concourir à améliorer ses objectifs pédagogiques qui nous concernent tous.

La création d'une classe préparatoire aux grandes écoles intégrée avec l'ENSAM voisin reste une autre priorité importante pour assurer des débouchés aux élèves issus des BAC et des BTS de ce lycée.

Notre participation aux commissions de travail mises en place au lycée par le proviseur est maximale et nous permet d'être informés des questions en cours et d'intervenir chaque fois que cela apparaît nécessaire.

Enfin, comme le montre le « Wanted » de ce FLAK, j'attire votre attention sur la nécessité d'élargir notre équipe, qui travaille beaucoup et bénévolement, avec la venue d'autres parents, notamment pour la bourse aux livres, élément fondamental de nos actions dans l'intérêt des familles. La moitié des membres de cette équipe nous quitteront à la rentrée prochaine. Il nous faut donc trouver des parents volontaires pour reprendre le flambeau.

L'ORIENTATION EN SECONDE EN 3 TEMPS

1er trimestre : L'adaptation	2ème trimestre : L'information et la réflexion	3ème trimestre : Le choix et les décisions d'orientation		
Le passage du collège au lycée demande un investissement important pour s'adapter aux nouvelles exigences. Le conseil de classe du 1er trimestre donne une première indication sur le niveau de réussite dans les matières.	L'élève et sa famille expriment des souhaits d'orientation à l'aide d'une fiche navette remise par l'établissement : choix de la série de première, redoublement. Le conseil de classe formule une proposition provisoire d'orientation, base d'un dialogue en vue du choix définitif.	En mai, l'élève et sa famille formulent leurs vœux définitifs d'orientation : séries de 1ère, redoublement, réorientation dans l'enseignement professionnel, autres formations.	En juin, le conseil de classe répond par une proposition d'orientation : série de première ou redoublement. Si celle-ci est conforme au choix de l'élève, elle devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement.	Si elle est différente du choix de l'élève, le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille. Si le désaccord persiste après l'entrevue, la famille peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la décision du chef d'établissement, auprès d'une commission qui statuera et prononcera la décision définitive d'orientation.

L'ORIENTATION APRES LE BAC



Vous avez un impératif : Respecter les dates indiquées

► La consultation approfondie des deux brochures remises à votre jeune :

- La brochure de l'**ONISEP** présente une multitude d'informations sur les métiers et les formations proposées sur notre Académie (site national : <http://www.onisep.fr>).
- La brochure du **portail unique national** <http://www.admission-postbac.fr> détaille comment s'inscrire à la plupart des formations supérieures.

- Site de l'Académie de Bordeaux : <http://www.ac-bordeaux.fr/orientation/inscription/apres-le-bac.html> indique clairement toutes les démarches à faire.
- La procédure d'admission comprend 4 étapes et 4 réponses possibles à l'étape 4. Il est conseillé d'utiliser la réponse « **OUI MAIS** » aux propositions intermédiaires et « **OUI** » pour valider le choix définitif.
- Dès le second trimestre, le conseil de classe donne un avis sur les vœux saisis.

➤ S'inscrire pour poursuivre des études supérieures

- **Sur le portail admission-postbac** détaillé ci-dessous à partir du 20 janvier 2014 en suivant le calendrier :

1. **Du 20 janvier au 20 mars** :

Se connecter sur le portail www.admission-postbac.fr : renseignements sur les dates, les formations, les modalités de sélection, les capacités limitées... Télécharger le guide du candidat, **créer son dossier électronique** sur le portail

Saisir l'ensemble des demandes de formation : 36 demandes maximum (12 demandes maximum par type de formation sauf exceptions, se reporter au guide du candidat).

2. **Jusqu'au 02 avril** :

Constitution des dossiers pour les formations sélectives et les envoyer jusqu'au 2 avril, par courrier ou par mail.

Valider les vœux avant le 02 avril : un vœu non validé est un vœu perdu.

3. **Entre le 6 mai et le 9 mai** : Vérifier la réception de vos dossiers.

4. **Jusqu'au 10 juin** : Ordonner les vœux : un vœu non ordonné est un vœu perdu.

5. **Par la suite** :

Consultez régulièrement le site pendant les phases de proposition pour savoir si une proposition vous est faite.

Répondre à une éventuelle proposition par l'une des 4 réponses possibles (oui définitif, oui mais, non mais, démission générale). Tant que vous n'avez pas répondu «oui définitif» à une proposition, vous devez vous reconnecter sur votre dossier électronique à chaque phase de proposition. Sans réponse de votre part dans les délais imposés vous serez automatiquement démissionné.

Les 3 Phases : **Du lundi 23 juin 14h au vendredi 27 juin 14h**
Du vendredi 4 juillet 14h au mardi 8 juillet 14h
Du lundi 14 juillet 14h au samedi 19 juillet 14h

La procédure complémentaire : du 05 juillet au 15 septembre.

Si vous n'avez pas eu ou accepté une proposition, ou que vous n'avez pas formulé de vœux entre le 20 janvier et le 20 mars, vous pouvez participer à la procédure complémentaire et poser votre candidature dans les formations où il reste des places vacantes.

Pour les délais de réponse à respecter lors de cette procédure, veuillez consulter le guide de la procédure.

- **Hors portail admission-postbac** pour les autres formations dont certaines **écoles spécialisées** (architecture, beaux-arts, paramédicales, sociales, privées), **certaines écoles d'ingénieurs** (www.grandesecoles-postbac.fr), **écoles de commerce** (www.concours-access.com, www.concours-sesame.net, www.concours-pass.com, www.concours-team.net), **instituts d'études politiques, autres** (voir Internet)

➤ Trouver à se loger

- **Au CROUS**, en saisissant une demande de DSE (dossier social étudiant) du 15 janvier au 30 avril 2014 pour effectuer à la fois une demande de bourse et de logement. Renseignement logement :

<http://www.calameo.com/read/0010481134a79e97f41a5> . DSE : <https://dse.orion.education.fr/depot/>.

Autres renseignements : <http://www.cnous.fr>

- Sachez qu'être boursier « échelon 0 » signifie l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale selon les conditions du décret n° 84-13 du 5 janvier 1984.

➤ S'inscrire pour se former en alternance - Rechercher un employeur

Une formation en alternance ne peut commencer qu'avec la signature d'un contrat de travail : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. Il faut savoir qu'un centre de formation qui pratique l'apprentissage est inspecté par les Services Académiques d'Inspection de l'Apprentissage (SAIA) dépendant de l'État, ce qui n'est pas le cas pour les autres établissements. Avantage de cette formule : une formation gratuite, rémunérée et facilitant l'accès à l'emploi.

<http://www.letudiant.fr/etudes/apprentissage.html> ou <http://apprentissage.aquitaine.fr/>

Info diverses: <http://aquitaine.fr/politiques-regionales/formation-apprentissage/apprentissage.html>

Les principaux centres de formation sont les :

- **Centres publics CFA** dépendants de l'éducation nationale, souvent situés dans les lycées professionnels (BTS) ou les Universités (IUT, IUP) :

CFAI : <http://www.mi-cfai.org>

Lycée G. Eiffel Bdx : <http://cfa.eiffel-bordeaux.org>

Lycée St Cricq Pau : <http://www.cfa-saint-cricq.org/>

- **GRoupements d'ETAblishements publics (GRETA)** d'Aquitaine : formations par alternance, qualifiantes, diplômantes et préparations de concours <http://www.greta-bordeaux.fr>

- **Chambres de Commerce et d'industrie :**

CRCI Aquitaine : <http://www.aquitaine.cci.fr>

Centre de formation ICFA, GIC/FO, IPC, IDAE, BEST : <http://www.formation-lac.com>

Vous n'avez pas Internet ?

Adressez-vous à :

- votre professeur Principal
- la maison des lycéens
- une médiathèque
- un cybercafé

DES RENDEZ-VOUS POUR L'ORIENTATION

- **AQUITEC : 06. 07. 08 février 2014** - Parc des expositions, à Bordeaux Lac <http://www.aquitec.com/Orientation/formation/emploi/métiers>
- **Et aussi ... les journées portes ouvertes dans les établissements** pendant le deuxième trimestre. Vous trouverez les dates sur les sites Internet des écoles ou lors des salons.
- **Réunion à l'attention des parents et des élèves de terminale au lycée Kastler à propos de l'orientation et du portail Post Bac** **04 février 2014 de 17h45 à 19h30h** en salle Polyvalente.

DATES des EXAMENS

Toutes les dates et descriptifs des épreuves (bac français, épreuves anticipées et facultatives, bac général, technologique, professionnel, CAP et Brevet de technicien) sont donnés sur le **BO** bulletin officiel de l'Education Nationale http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=75197

En résumé :

- **Ecrit Bac français :** **mercredi 18 juin**
- **Epreuves anticipées écrites (fin de première) :**
Sciences série ES et L : **vendredi 20 juin au matin**

Les épreuves orales : "oraux de français" pour toutes les séries générales et technologiques et **"histoire - géographie"** pour les séries technologiques seront déterminées plus tard.

Convocation par courrier ou par votre professeur directement (fin mai pour l'épreuve en juin).

- **Bac général et technologique, épreuves écrites :**
16 juin, 17 juin, 18 juin, 19 juin, 20 juin, 23 juin.
- **Baccalauréat professionnel, épreuves écrites :**
16 juin, 17 juin, 18 juin, 19 juin, 20 juin.

Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

- le **vendredi 13 juin et le lundi 16 juin 2014** pour celles de français ;
- le **lundi 16 juin 2014** pour celles d'histoire géographie et éducation civique;
- le **lundi 16 et le mardi 17 juin 2014** pour celles d'arts appliqués et de cultures artistiques ;
- le **mardi 17 et le mercredi 18 juin 2014** pour celles de prévention, santé et environnement.

- Pour les autres épreuves facultatives voir dans les établissements.

Résultats du premier groupe d'épreuves pour bac général, technologique et professionnel : **vendredi 4 juillet**

Les épreuves du second groupe se dérouleront jusqu'au **09 juillet 2012 inclus** pour l'ensemble des baccalauréats.

Les épreuves écrites de la première série de l'examen des brevets de technicien auront lieu les **lundi 2, mardi 3, vendredi 6 et mardi 10 juin 2014**. Les épreuves écrites de la première série de la session de remplacement auront lieu du **lundi 8 au jeudi 11 septembre**. Pour les épreuves orales et pratiques du brevet de technicien voir avec les établissements.

L'équipe FCPE du lycée Kastler reste à votre écoute toute l'année.